



Dachorganisation der Schweizer **KMU**  
Organisation faïtière des **PME** suisses  
Organizzazione mantello delle **PMI** svizzere  
Umbrella organization of Swiss **SME**

## Stratégie et grands axes politiques 2014–2018



Union suisse des arts et métiers usam



## Stratégie usam 2014

1 Profil	4
2 Principes directeurs	4
3 Buts	5
4 Domaine clé/Thèmes prioritaires	5

## Thème clé/ Objectifs 2014 – 2018

Politique PME	7
---------------	---

## Thèmes prioritaires/ Objectifs 2014 – 2018

Politique en matière de formation professionnelle	9
Politique économique	12
Mobilité et développement territorial	15
Politique énergétique et climatique	17
Politique financière et fiscale	19
Politique sociale et politique du marché du travail	21

# Stratégie usam 2014



## 1 Profil

- L'Union suisse des arts et métiers usam est l'organisation nationale de défense et de promotion des intérêts des PME et des indépendants. Elle est indépendante des partis politiques.
- L'usam, en sa qualité d'organisation faîtière des PME suisses, représente les intérêts stratégiques communs de ses associations et organisations membres et favorise la cohésion et la collaboration avec et entre elles. Organisée en unions cantonales et en sections régionales et locales, elle reflète la structure fédéraliste de la Suisse.
- L'usam s'engage en faveur des plus de 300 000 PME que compte la Suisse, organisées pour la majeure partie d'entre elles en plus de 220 associations professionnelles, organisations de branche et communautés d'intérêts ainsi qu'en 26 unions cantonales.
- L'usam assume le rôle moteur dans la formulation des conditions-cadre politiques et économiques favorisant la compétitivité et la croissance des PME suisses. Elle s'emploie à promouvoir la responsabilité individuelle ainsi que la garantie de la propriété et s'engage pour un Etat svelte et efficace.
- L'usam est l'interlocutrice et l'alliée d'organisations proches défendant les mêmes valeurs et poursuivant les mêmes buts ainsi qu'une interlocutrice et un partenaire clé des autorités, des parlementaires et de l'administration. Elle collabore également avec des organisations de PME européennes.

## 2 Principes directeurs

- L'Union suisse des arts et métiers usam, en sa qualité de plus grande organisation faîtière des PME suisses, est l'organisation dirigeante et représentative des PME en Suisse.
- L'usam constitue une force politique au niveau fédéral et s'engage en conséquence sur les questions y relatives.
- L'usam axe son action sur des principes éthiques et poursuit une politique favorisant la liberté économique, ouverte sur le monde et respectueuse du développement durable.
- L'usam formule, au niveau national, les objectifs de politique économique, budgétaire et sociale à moyen et long termes visant à assurer ainsi qu'à promouvoir une politique économique concurrentielle pour les PME. La suppression des réglementations qui chargent les PME de manière excessive constitue en l'occurrence un objectif central. L'usam met rapidement à disposition les bases et ressources nécessaires à la formation de l'opinion politique ainsi qu'à l'ancrage et à l'application concrète des objectifs stratégiques.

- L'usam, en collaboration avec ses membres, occupe une place de leader dans les domaines pertinents pour les PME.
- L'usam met sa force politique à disposition des organisations cantonales, des associations professionnelles et des organisations de branche qui lui sont affiliées pour défendre les intérêts de politique économique communs. Se fondant sur sa stratégie, elle représente les intérêts sectoriels de ses membres et les soutient dans l'accomplissement de leurs tâches. Elle tient également compte des intérêts des femmes PME dans ses positions.
- L'usam établit des collaborations et des alliances économiques et politiques dans le but d'atteindre les objectifs et mesures décidées. Elle est en prise directe avec l'actualité politique.

### 3 Buts

L'Union suisse des arts et métiers usam veut :

- consolider sa position reconnue d'organisation faîtière des PME suisses dirigeante, représentative et indépendante en faveur des PME ;
- revendiquer et occuper de manière crédible la place de leader dans les domaines importants pour les PME que sont la place scientifique, industrielle et financière ainsi que dans le domaine de l'économie intérieure et de l'économie exportatrice ;
- garantir, sur les plans régional, national et international, sa compétence en matière d'information sur les développements économiques et les tendances à venir ;
- aménager des canaux et des réseaux institutionnels pour améliorer de manière ciblée les conditions-cadre économiques ;
- renforcer davantage encore sa capacité à exercer les droits d'initiative et de référendum ;
- réunir, au niveau fédéral, des majorités parlementaires en faveur des intérêts des PME ;
- mettre en réseau et utiliser les ressources professionnelles et politiques des organisations membres et assurer une communication optimale avec lesdites organisations.

### 4 Domaine clé/Thèmes prioritaires

L'Union suisse des arts et métiers usam se concentre sur son domaine clé, la politique PME, et ses thèmes prioritaires. Lié à toutes les questions transversales, le domaine clé touche plusieurs thèmes et doit servir de fil rouge pour toutes les activités de l'usam. Domaine clé et thèmes prioritaires remplissent les trois critères suivants :

- pertinence pour les PME ;
- pertinence pour les organisations membres ;
- importance stratégique à moyen et long termes.

Le domaine clé et les thèmes prioritaires constituent la base des objectifs politiques à moyen terme et des objectifs annuels. Dans ces domaines, l'usam prend le leadership.

## Objectifs stratégiques

### Domaine clé

#### **Politique PME: conditions-cadre optimales pour les PME**

- réduire les coûts réglementaires en réduisant le nombre des réglementations et prescriptions
- baisser les taxes, les redevances et les impôts

### Thèmes prioritaires

#### **Politique en matière de formation professionnelle**

- renforcer le système dual de la formation professionnelle à tous les niveaux et en particulier obtenir le financement supplémentaire de la formation professionnelle supérieure
- obtenir l'équivalence des différentes voies de formation et promouvoir l'image et l'attrait des professions artisanales

#### **Politique économique**

- renforcer et améliorer les conditions de concurrence pour les PME
- défendre les intérêts des PME sur la place financière et en matière de politique économique extérieure

#### **Politique en matière de mobilité et de développement territorial**

- promouvoir un développement territorial qui tienne compte aussi bien des besoins de l'économie que des besoins de la population
- garantir la mobilité, exiger un développement des infrastructures de transport conforme aux besoins

#### **Politique énergétique et climatique**

- garantir, en tenant compte de la rentabilité, la sécurité de l'approvisionnement pour les PME et un degré élevé d'autosuffisance de la Suisse
- exiger l'application d'une politique énergétique et climatique acceptable pour les PME

#### **Politique financière et fiscale**

- alléger la charge fiscale des PME et simplifier en profondeur le système fiscal
- lutter contre la croissance des dépenses et pour la réduction de la dette de l'Etat

#### **Politique sociale et politique du marché du travail**

- adapter systématiquement les prestations des assurances sociales aux moyens disponibles et garantir l'avenir des assurances sociales au moyen d'un frein à l'endettement au titre des dépenses
- défendre de manière systématique la flexibilité du marché du travail et développer une politique résolument patronale



# Thème clé/ Objectifs 2014–2018

## Politique PME

### I. Point de la situation

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent l'essentiel du tissu économique suisse: 99,7% de toutes les entreprises sont des PME comptant moins de 250 travailleurs, 88% occupent même moins de 10 collaborateurs. Ces entreprises offrent environ deux tiers de tous les emplois en Suisse. 70% des apprentis sont formés dans des PME artisanales, si bien que le taux d'apprentis se révèle nettement plus élevé dans les PME que dans les grandes entreprises.

En période de récession, les PME jouent le rôle de tampon conjoncturel et maintiennent plus d'emplois que les grandes entreprises. En stabilisant le marché du travail, elles fournissent une contribution sociale et sociétale indispensable, que seul l'aménagement constant de conditions-cadre optimales et d'allègements administratifs permanents rend possible. Enregistrant une productivité élevée par travailleur, les PME participent de manière substantielle au bien-être et à la prospérité de la Suisse.

Les PME sont en général soumises à une vive concurrence et doivent subsister face à des entreprises puissantes sur le marché et face à la concurrence étrangère. Dans cet environnement difficile, elles s'imposent sans sou-

ten étatique ni subventions. Ne représentant pas un risque systémique pour l'économie, elles ne peuvent en outre – contrairement à certaines grandes entreprises – compter sur aucun sauvetage étatique en cas de faillite.

Bien qu'ils reconnaissent volontiers l'importance des PME, responsables et décideurs ne font guère suivre leurs déclarations d'actes politiques. Au contraire, la densité normative s'accroît à tous les niveaux, engendrant au final des charges administratives insupportables pour les petites et moyennes entreprises. Une étude consacrée à la mesure des coûts de la réglementation (MCR) réalisée par KPMG Allemagne avec le soutien de l'Université de Saint-Gall portant sur les domaines *droit du travail*, *assurances sociales* et *hygiène des denrées alimentaires* montre que, dans ces trois domaines seulement, les coûts de la réglementation s'élèvent déjà à 4 milliards de francs. Des estimations par extrapolation permettent de partir du principe que les coûts de la réglementation atteignent au total plus de 50 milliards de francs dans notre pays, ce qui correspond à environ 10% du PIB.

### II. Conséquences pour les PME

Forte de ce qui précède, l'usam consacre son engagement et sa politique à garantir les emplois



existants et à en créer de nouveaux, à favoriser la croissance de même qu'à rendre et à maintenir les PME suisses concurrentielles – également au niveau international. Pour ce faire, elle exige l'aménagement de conditions-cadre optimales moyennant la suppression de réglementations et de prescriptions ainsi qu'une baisse des impôts, taxes et redevances – dans l'intérêt de la prospérité de notre pays, prospérité étroitement liée à l'existence des PME.

Pour que l'entreprise reste concurrentielle et performante dans un marché en constante mutation, il faut que l'impulsion entrepreneuriale vienne de l'intérieur. Son sens de l'initiative, son goût du risque et ses produits novateurs permettent au chef de PME d'affronter avec succès les problèmes qu'il rencontre. L'Etat

doit se limiter à jouer un rôle subsidiaire, en créant au niveau politique des conditions-cadre qui laissent aux PME la plus grande marge de manœuvre possible.

En général, les PME ne demandent d'ailleurs aucun soutien étatique ni aucune subvention, mais exigent en revanche l'aménagement d'un environnement aussi favorable que possible à l'entrepreneuriat moyennant la réduction des charges administratives et fiscales ainsi que la garantie de l'accès au crédit à des conditions équitables.

Le processus législatif doit donc s'orienter systématiquement sur le principe de la compatibilité PME et être examiné, voire corrigé à l'aide d'une évaluation constante des coûts subséquents. L'analyse d'impact de la réglementation, qui soumet les actes normatifs de la Confédération à une évaluation des coûts réglementaires et à une appréciation de la compatibilité PME, doit être effectuée par tous les offices fédéraux. En l'occurrence, il faut tenir compte des structures non seulement économiques mais aussi juridiques de la société. De même faut-il mettre un terme à l'activité taxatrice des pouvoirs publics, qui a d'ores et déjà pris des proportions quasi insupportables



### III. Objectifs 2014–2018

- L'usam poursuit une ligne politique visant la libre concurrence pour les PME et plaçant l'Etat dans un rôle subsidiaire. Concrètement, l'usam s'engage pour la réduction des normes et prescriptions législatives et pour un allègement notable de la charge administrative imposée aux PME.
- Les projets de nouvelles lois ou de modification de loi doivent impérativement être examinés sous l'angle de la compatibilité PME à l'aide d'une analyse d'impact. L'usam combat sans réserve la surréglementation portant préjudice à l'économie et exige une réduction des coûts de la réglementation de 20% nets, soit 10 milliards de francs d'ici à 2018.
- L'entrepreneuriat doit être récompensé et non sanctionné par une multiplication des lois et prescriptions, ni par l'introduction constante de nouveaux impôts, taxes et redevances. L'usam s'engage donc pour l'abaissement des impôts, taxes et redevances ainsi que pour l'abolition des taxes et redevances abusives.



# Thèmes prioritaires/ Objectifs 2014–2018

## Politique en matière de formation professionnelle

### I. Point de la situation

Quelque 120 000 jeunes quittent chaque année l'école obligatoire. Parmi eux, 85 000 environ optent pour une formation professionnelle initiale, 25 000 poursuivent la voie scolaire (collège/gymnase ou école de culture générale) et près de 10 000 suivent des offres passerelles ou entrent directement dans la vie professionnelle.

L'évolution démographique montre que le nombre de jeunes en fin de scolarité obligatoire diminue considérablement à partir de 2012 et qu'il est donc encore plus difficile de les recruter et d'assurer la relève. Les établissements offrant des formations purement scolaires (gymnases/collèges, universités) s'engagent d'ores et déjà vigoureusement pour leurs propres filières et bénéficient en règle générale d'un généreux soutien financier des pouvoirs publics et politiques.

Les entreprises qui proposent des formations duales doivent donc désormais lutter davantage encore pour engager des jeunes présentant les aptitudes requises. La grande proximité avec le marché de l'emploi, l'orientation sur le marché de l'emploi, l'intégration rapide des jeunes dans les

processus de travail et par là même l'acquisition des compétences sociales nécessaires sont les très précieux atouts et avantages de l'économie suisse que l'on doit à notre système de formation professionnelle dual. 70 % de tous les apprentis sont formés dans des PME artisanales, raison pour laquelle l'usam accorde une importance cruciale à la politique en matière de formation professionnelle.

La loi sur la formation professionnelle consacre le principe de la collaboration entre les partenaires que sont la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Pour l'économie, elle devait permettre de revaloriser la formation professionnelle et d'établir un véritable partenariat, où la Confédération définit le cadre législatif, les cantons sont responsables de l'exécution et les organisations du monde du travail s'occupent en particulier du contenu de la for-

mation professionnelle, mais sont également compétentes en ce qui concerne la mise à disposition des places de formation et des emplois. Cette conception s'est malheureusement révélée illusoire dans de nombreux domaines.

### II. Conséquences pour les PME

Pour l'usam, le maintien du système de formation professionnelle dual et ses possibilités de formation continue, dans la formation professionnelle supérieure axée sur la pratique ou dans les hautes écoles spécialisées après l'obtention d'une maturité professionnelle, est fondamental. La priorité va en l'occurrence à la mise en œuvre de l'article constitutionnel reconnaissant l'équivalence des formations académiques et professionnelles.

Même si le but de la nouvelle loi sur la formation professionnelle était de revaloriser et de promou-



voir la formation professionnelle ainsi que de soutenir les organisations du monde du travail, quelques domaines compromettent l'ensemble du système par excès de formalisme et de bureaucratie, mais aussi par manque de collaboration et de compréhension mutuelle. Les intérêts des acteurs sont en partie tellement différents qu'un partenariat avec trois partenaires égaux se révèle à peine réalisable. Pour l'usam, il est donc essentiel de remettre l'accent sur la collaboration et de veiller, à tous les niveaux et dans tous les organes, à ce que le système éprouvé de la formation professionnelle dual ne subisse pas de dommages trop importants. Les organisations du monde du travail doivent en particulier garder leur influence sur l'aménagement de ce système, afin de garantir un lien étroit entre la formation et le marché du travail.

La formation professionnelle supérieure (tertiaire B), fondée sur la formation professionnelle initiale, revêt une importance capitale pour les PME. Tant la voie passant par les examens professionnels et professionnels supérieurs que les filières suivies dans les écoles supérieures exigent en principe une formation professionnelle initiale et une expérience professionnelle suffisante. L'effet sur l'emploi est important, puisque les connaissances acquises peuvent être immédiatement mises en pratique.

La formation professionnelle supérieure risque cependant de perdre ses caractéristiques, à savoir notamment la transmission essentielle de compétences pratiques – qui différencie la formation professionnelle de la culture générale. Le fait que la formation académique soit depuis toujours auréolée d'un plus grand prestige que la formation professionnelle supérieure se répercute aussi sur le choix professionnel des jeunes. La charge financière imposée aux personnes effectuant une formation professionnelle supérieure constitue elle aussi un facteur d'inégalité, dans la mesure où les pouvoirs publics soutiennent d'abord les offres scolaires éta-

tiques et dans une moindre mesure seulement la formation professionnelle supérieure. Les cours préparatoires aux examens professionnels et professionnels supérieurs sont en l'occurrence fortement pénalisés. La loi sur la formation professionnelle doit donc être révisée en conséquence et prévoir un modèle de financement plus équitable pour la formation professionnelle supérieure.

Enfin, il manque aussi une reconnaissance des titres de la formation professionnelle supérieure à l'étranger. D'une manière générale, il faut donc augmenter la visibilité de la formation professionnelle supérieure et mieux la



positionner, mais sans en compromettre les particularités ni les points forts. Dans le contexte actuel, marqué par une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le « brevet fédéral de spécialiste en gestion de PME » lancé par Femmes PME Suisse – réseau usam des conjointes collaboratrices dans les PME, des entrepreneuses et des indépendantes – est donc bienvenu: obtenu par le biais d'une procédure de validation des acquis, ce diplôme professionnel suscite un vif intérêt, à l'étranger également, comme projet de formation professionnelle supérieure.



### III. Objectifs 2014–2018

- Au niveau de la transition de l'école obligatoire à la formation initiale, l'usam s'engage pour une diminution des ruptures de contrats d'apprentissage grâce une meilleure information des jeunes. En parallèle, elle se bat pour obtenir des standards de formation mesurables dans le cadre du *Lehrplan 21* en Suisse alémanique, afin que les jeunes puissent effectuer leur choix professionnel en fonction de critères plus efficaces.
- Au niveau de la formation initiale, l'usam s'engage pour une revalorisation de la maturité professionnelle comme une formation élargie en culture générale et appelle les entreprises à encourager davantage de jeunes doués scolairement à effectuer un apprentissage avec maturité professionnelle.
- Au niveau de la formation professionnelle supérieure, l'usam demande que l'équivalence entre les formations professionnelles et académiques soit réglée de manière contraignante d'un point de vue financier également. Pour améliorer leur positionnement et leur image dans le grand public, les titres des examens professionnels et professionnels supérieurs doivent être renforcés en Suisse et la comparabilité internationale doit être garantie.
- Le « brevet fédéral de spécialiste en gestion de PME », obtenu par le biais d'une procédure de validation des acquis, doit s'ancrer dans les régions et se faire connaître tant en Suisse qu'en Europe – comme contribution de la Suisse à la formation professionnelle.
- L'usam s'engage pour un espace suisse des hautes écoles où les hautes écoles spécialisées s'inscrivent dans le prolongement d'une formation professionnelle de base et restent liées à l'économie. L'accès des gymnasiens aux hautes écoles spécialisées doit être réglé dans la loi, au moyen d'une procédure formalisée qui atteste obligatoirement des connaissances requises.





## Politique économique

### I. Point de la situation

En dépit de belles paroles, la densité normative continue d'augmenter, les entraves au commerce se multiplient, la marge de manœuvre entrepreneuriale ne cesse de diminuer. En matière de politique réglementaire, on ne peut plus guère distinguer de ligne de conduite claire, basée sur les principes de l'économie de marché. La pression qu'engendrent la crise de la dette européenne et l'évolution politico-économique mondiale incite à un surcroît de réglementations et d'impôts. L'harmonisation du droit fiscal à l'échelle internationale, les prescriptions plus sévères imposées aux banques et l'europanisation du droit administratif en sont quelques exemples.

En comparaison européenne, la Suisse se porte plutôt bien: en 2013, son taux d'endettement était de l'ordre de 46% du PIB; la part des dépenses publiques au PIB est d'environ 34% et son économie a enregistré une croissance moyenne de 1,2% par an entre 2010 et 2014. La quote-part fiscale en revanche a augmenté, passant à 28,3% en 2011. L'Etat a lui aussi connu un développement important, davantage de réglementations impliquant plus de personnel. Tandis qu'en 2009 les administrations publiques occupaient, en Suisse, quelque 164 000 personnes (non compris enseignement, santé et autres secteurs similaires), ce nombre atteignait

180 000 en 2013. Des effets concrets s'en font sentir sur le marché du travail: l'Etat-employeur y engendre des distorsions et les frais de personnel augmentent.

Outre les facteurs strictement économiques, il en est d'autres, non économiques, qui influencent l'économie suisse. Le déplacement mondial des intérêts vers la région Asie-Pacifique ou l'évolution démographique constante enregistrée dans notre pays en sont deux exemples. La Suisse réagit en pratiquant une politique extérieure active, mais non interdisciplinaire, et en développant encore les accords bilatéraux avec l'UE, y compris en matière de libre circulation des personnes.

Le domaine vaste et divers du droit économique est lui aussi concerné par l'augmentation incessante de la densité normative. Quelques exemples récents: l'obligation d'un plan social est inscrite dans la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite; de nouveaux impôts – par ex. la redevance médiatique que l'on veut imposer aux entreprises – viennent accroître les charges financières des PME. Dans le domaine de la protection des données et du droit d'auteur, de nouvelles exigences et des accès de fièvre réglementaire nous menacent de leurs effets néfastes. Par contre, on ne dérègle pas, ou très rarement. Et ce n'est que sur des points bien précis, par ex. en droit comptable, que les PME

obtiennent des dérogations ou des simplifications de procédure.

### II. Conséquences pour les PME

Afin d'améliorer la sécurité du droit et la fiabilité de la planification au profit des PME, l'usam s'engage systématiquement pour une politique économique cohérente et prévisible, axée sur le long terme. Concrètement, l'Etat doit revenir à ses tâches premières et se limiter à n'intervenir que là où d'autres institutions privées ne sont pas en mesure de le faire. Son rôle est subsidiaire et consiste à mettre en place des conditions générales laissant aux PME un maximum de latitude.

Pour l'usam, la concurrence est la condition d'une économie innovante et d'une croissance économique saine. La position particulière des PME doit être encore mieux prise en compte. Il faut être conscient du fait que toute loi nouvelle engendre des distorsions de concurrence au détriment des PME qui, en raison de leur taille, ne peuvent pas compenser les coûts consécutifs. L'usam veille notamment à ce que les PME bénéficient d'un cadre réglementaire favorable. Les places financière et scientifique suisses en font partie.

Les intérêts des PME ne doivent pas seulement être défendus en général et dans le cadre de la politique de concurrence, mais encore face à de nombreuses réglementations spécifiques de certains secteurs, tels que les marchés publics, la politique



agricole, la place financière ou le commerce de détail.

La politique (économique) extérieure revêt toujours plus d'importance. Les PME suisses doivent pouvoir saisir, elles aussi, les chances que leur offre la mondialisation, et l'usam veille à

ce qu'elles bénéficient à cet effet de conditions appropriées.

L'usam est favorable à une agriculture productive, efficace et compétitive. Toutefois, ce secteur profite à maints égards d'un traitement préférentiel par rapport aux PME, dans la mesure

où des agriculteurs exercent des activités annexes. L'usam s'oppose à ce que des mesures de soutien étatiques continuent de privilégier l'agriculture; elle exige que les conditions de concurrence soient harmonisées et que les deux secteurs soient mis sur un pied d'égalité.



### III. Objectifs 2014–2018

- L'usam s'engage en faveur d'une diminution de la quote-part fiscale et de la quote-part de l'Etat en Suisse, ce qui permet aussi de réduire les frais de réglementation à la charge des entreprises. Pour l'usam, le respect du frein à l'endettement est impératif et non négociable.
- L'usam s'engage en faveur d'une modernisation du droit des raisons de commerce en vue de simplifier les procédures de succession et préconise la mise à jour et l'aménagement convivial du droit des obligations.
- L'usam demande que les lignes directrices régissant les marchés publics, tant au niveau fédéral que cantonal, soient harmonisées dans le cadre des législations en vigueur.
- L'usam s'oppose aux interdictions de consommation et de publicité ainsi qu'à toute mesure discriminant les produits d'agrément par le biais de nouvelles prescriptions de déclaration obligatoire, d'impôts et de campagnes en appelant à la tutelle de l'Etat.
- L'usam exige que les inégalités de traitement dont souffrent les PME face à l'agriculture soient encore réduites au niveau de la législation et de l'exécution, dans la mesure où les PME sont victimes de distorsions de la concurrence.
- L'usam tient à une place financière suisse réglementée et respectant la législation fiscale, qui assure à l'économie des produits diversifiés et des moyens financiers suffisants. En contrepartie, et compte tenu des conditions spéciales régissant le financement des PME, la place financière ne doit pas être réglementée à l'excès, mais dans la mesure exacte des risques.
- Favorable à une politique (économique) extérieure active et interdisciplinaire, l'usam demande la conclusion d'accords de libre-échange avec d'autres pays et le démantèlement systématique des obstacles aux échanges commerciaux.





## Mobilité et développement territorial

### I. Point de la situation

L'infrastructure routière est le principal mode de transport pour l'économie et la population. Les PME sont quotidiennement tributaires d'une infrastructure routière performante. Le nombre d'heures d'embouteillages (20 000 par an aujourd'hui) et les coûts économiques engendrés ne cessent d'augmenter et s'élèvent déjà à plus d'un milliard de francs par année.

Avec l'adoption, en 2013, du projet de financement de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), la séparation souhaitée entre le financement du rail et celui de la route ne s'est pas réalisée et les subventionnements croisés dans ce domaine ont encore de beaux jours devant eux.

Actuellement, les usagers de la route non seulement financent l'infrastructure routière proprement dite, mais ils contribuent largement à la réalisation de la nouvelle infrastructure ferroviaire. Une bonne part des recettes des impôts routiers et automobiles n'est pas affectée à des fins déterminées au niveau constitutionnel. Ainsi, les usagers de la

route contribuent aussi à soulager le budget fédéral.

La branche des transports, les automobilistes, les travailleurs pendulaires et les contribuables vont continuer de passer à la caisse. Vu qu'il n'a pas été possible d'harmoniser les calendriers de mise en œuvre et de coordonner les procédures de financement de la route et du rail dans le projet FAIF, il importe maintenant de ne rien négliger pour qu'un fonds routier garantisse à la route un financement annuel. C'est à cette condition que le réseau routier pourra compter sur un financement suffisant à partir de 2015 et que pourront être éliminés les goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales.

Le développement territorial est un facteur clé pour l'attrait de la Suisse et la compétitivité de son économie. Le facteur de production qu'est le sol est aussi un bien rare: la surface bâtie a plus que doublé depuis 1950. Grâce au référendum contre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire LAT adoptée par le Parlement le 15 juin 2012, l'usam s'est affirmée comme un partenaire important et critique sur les questions relatives à la mise en œuvre et au développement du droit de l'aménagement du territoire.

Toutefois, la pression populaire exercée pour freiner le mitage du paysage et la construction de bâtiments sur des terres cultivables va sans doute encore se renforcer, car d'autres révisions

de la LAT sont en préparation. Pourtant, il y a en Suisse suffisamment d'espace pour les besoins de la population et de l'économie; il n'est que de l'utiliser correctement. Il faut donc « mieux utiliser de moins grandes surfaces » ou, en d'autres termes, densifier la construction sous toutes ses facettes pour mettre ainsi le holà au gaspillage du sol.

### II. Conséquences pour les PME

Le libre choix du mode de transport doit être garanti. La distribution de la majeure partie des marchandises se fait par la route. L'infrastructure routière se finance elle-même. Le total des recettes de la Confédération provenant des impôts routiers et automobiles s'élève à près de 9,5 milliards de francs, dont 2 milliards vont au rail chaque année. Pour les arts et métiers, disposer d'une infrastructure routière fiable et facile d'accès est toutefois primordial tant dans les régions périphériques que dans celles, densément peuplées, du Plateau suisse. Dans les transports publics de voyageurs et de marchandises, la part de l'économie subventionnée doit par conséquent être réduite. Les déficits d'exploitation des chemins de fer sont un problème que l'on ne saurait transmettre aux générations à venir. Dès lors, il importe d'associer judicieusement les avantages de tous les modes de transport.

La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons doit demeurer inchangée: l'aménagement du territoire doit



rester du ressort des cantons. L'aménagement du territoire ne constitue pas un but en soi, mais un moyen d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible; il s'agit de promouvoir, et non d'empêcher, un habitat judicieux et un développement économique durable. Ainsi, l'usam soutient les efforts visant à densifier les constructions dans des habitats compacts et réclame une simplification radicale du droit de la construction, la suppression des prescriptions compliquées et l'accélération des procédures. Le but visé ne pourra être atteint qu'en augmentant les indices d'utilisation, en assouplissant la protection du patrimoine bâti, en facilitant les nouvelles constructions de remplacement et en encourageant la construction en hauteur et en profondeur. Ces mesures pourraient en outre freiner la hausse des loyers et des prix de l'immobilier et contribuer, par là même, à réduire les charges des PME.

Par ailleurs, sur le plan de l'aménagement du territoire, les espaces ruraux et les régions alpines ne doivent pas être défavorisés par rapport aux agglomérations – ni par une législation restrictive en matière de résidences secondaires, ni par des restrictions d'utilisation ou encore des normes écologiques trop nombreuses. Fortement axé sur les centres et peu favorable à l'économie, le Projet de territoire Suisse ne doit pas avoir de caractère contraignant, mais servir tout au plus de cadre de référence et d'aide à la décision pour les pouvoirs publics.

### III. Objectifs 2014–2018

- Fidèle au principe du libre choix du mode de transport, l'usam exige l'égalité de traitement du transport privé et des transports publics. Pour assurer à long terme le financement des modes de transport, il faut créer, par la voie constitutionnelle, un fonds de financement de l'infrastructure routière de durée indéterminée, dont les recettes et dépenses soient garanties annuellement et exclusivement destinées à l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales et à la réalisation de projets dans les agglomérations.
- Le plan stratégique d'aménagement du réseau routier doit progresser. Les infrastructures routières suprarégionales et internationales doivent être développées de manière appropriée et eu égard à l'aménagement durable du territoire. La suppression des goulets d'étranglement est prioritaire.
- Le financement croisé du rail par la route doit, d'une manière générale, être réduit. Le degré d'autofinancement des transports publics doit augmenter. L'usam soutient toute mesure ou initiative tendant à la vérité des coûts et propre à réduire les subventionnements croisés.
- L'usam s'engage en faveur d'un développement durable de la place économique et touristique suisse et demande que les infrastructures de transport soient aménagées, entretenues et développées en fonction des besoins. A cet effet, il importe d'associer de façon judicieuse et optimale les avantages de tous les modes de transport.
- L'usam demande que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et la législation en matière de résidences secondaires soient mises en œuvre de manière mesurée et favorable à l'économie. Elle combattra toute nouvelle révision nuisible à l'économie et l'introduction de nouvelles conceptions de l'aménagement du territoire relevant du droit fédéral ainsi que de nouveaux instruments ou de normes contraignantes s'appliquant aux espaces fonctionnels.
- L'usam demande que la densification des constructions soit encouragée sous toutes ses formes, notamment par une simplification radicale des règlements de construction et par le renforcement des centres des villes et des localités.

## Politique énergétique et climatique

### I. Point de la situation

La Suisse a l'occasion unique de se distinguer comme un pays efficace sur les plans énergétique et climatique, ce qui suppose, en termes d'approvisionnement, un renforcement de son indépendance vis-à-vis de l'étranger et une augmentation générale de l'efficacité dans l'exploitation des ressources. Ces facteurs réunis permettent de répondre aux exigences sociales et environnementales, mais sont avant tout des moyens de mettre à profit certaines possibilités économiques.

La question de l'efficacité, sur les plans énergétique et climatique et sur celui de la gestion des ressources, se pose pour la Suisse comme pour le monde entier: d'une part, certaines formes de production d'énergie évoluent, de même que leur impact sur les profils de consommation et sur les prix du marché mondial; d'autre part, la communauté internationale est à la recherche d'un modèle climatique pour l'après-2020. Dans ce contexte international, on peut s'attendre à ce que la Suisse sache faire valoir ses atouts. Il faut noter en

outre que la concurrence mondiale se renforce dans le domaine des ressources.

Les priorités vont dès lors à l'augmentation durable de l'efficacité en matière de ressources et d'énergie, au développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique suisse et à la nécessité d'infrastructures efficaces pour la production et le transport d'énergie (par ex. l'électricité et la chaleur). L'orientation à long terme de la Stratégie énergétique 2050 pose ces jalons.

Cependant, malgré ses aspects positifs, cette évolution peut être remise en cause par l'excès de réglementations, par les interventions de l'Etat sur les marchés (notamment subventions) et par des cartels d'adjudication. Exposée à des prescriptions de plus en plus précises dans le domaine de l'environnement et à la hausse des coûts de la réglementation, l'économie peine à tirer profit des chances qui lui sont offertes.

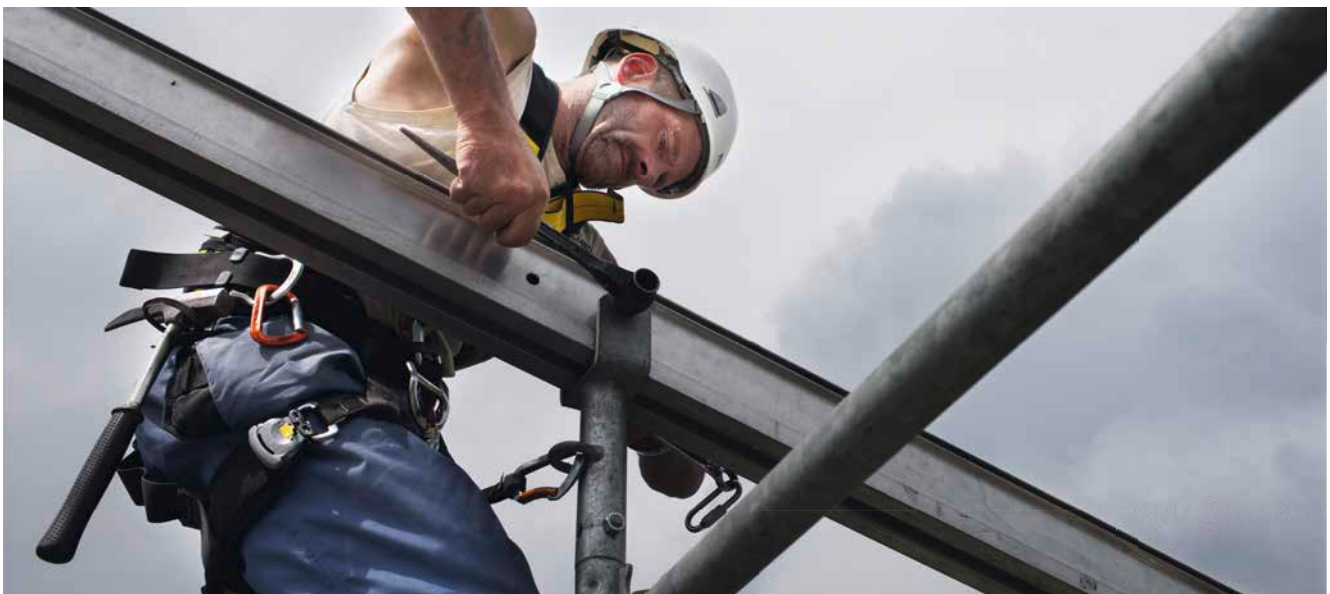
### II. Conséquences pour les PME

Pour les entreprises, cette situation a certaines conséquences du point de vue de l'efficacité

énergétique et climatique et du ménagement des ressources, raison pour laquelle l'usam accorde une grande importance aux questions environnementales et énergétiques.

La sécurité de l'approvisionnement est à la fois une condition fondamentale et un objectif primordial. Pour pouvoir assurer, avec le plus d'autonomie possible, l'approvisionnement de la Suisse et de ses entreprises et maintenir notre compétitivité dans le contexte international, l'usam s'engage pour l'augmentation de l'efficacité énergétique et le recours à toutes les techniques de production. Il faut à tout prix éviter une pénurie énergétique, qui pourrait entraver les activités des entreprises.

La Stratégie énergétique 2050 offre des chances, en particulier aux PME, mais elle recèle aussi certains risques, notamment lorsque sont mises en œuvre des mesures dirigistes ou qu'une hausse importante des coûts pourrait survenir. Si les entreprises suisses réussissent à développer de nouveaux produits et à conquérir de nouveaux marchés, toute la Suisse profitera toutefois de la diversification



du portefeuille de produits et de fournisseurs et, partant, d'un accroissement de sa relative autonomie. Pour y parvenir, nous avons besoin de la libre entreprise, mais aussi de la recherche et d'une bonne formation professionnelle axée sur la pratique.

Le parc immobilier joue un rôle essentiel. Le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique est très grand dans toute la Suisse. Il est cependant possible d'en faire davantage encore: dans une perspective globale prenant en compte l'ensemble de son cycle de vie, un bâtiment peut aussi être utilisé pour produire et stocker de l'énergie. Travailler dans ce sens est une des chances les plus importantes qui s'offrent à nos entreprises.

Il est ainsi évident que politique énergétique et politique climatique vont de pair: elles ne sauraient être conçues indépendamment l'une de l'autre, mais appellent une solution globale. Par cette approche, notre économie et nos entreprises pourront, en Suisse comme à l'étranger, contribuer à surmonter les défis et en tirer profit.

Une concurrence accrue doit s'établir dans les domaines de la politique énergétique et climatique; elle permettra une exploitation plus rationnelle et plus efficace des ressources et favorisera les innovations. La concurrence, qui doit aussi jouer dans la production et la distribution de l'énergie, doit être ouverte à toutes les technologies.

### III. Objectifs 2014–2018

- L'usam s'engage pour une coordination des politiques énergétique et climatique fondée sur les principes de l'économie de marché.
- L'usam s'engage pour une sécurité de l'approvisionnement et une autosuffisance maximale réalisée dans un contexte de compétitivité; cela implique une augmentation de l'efficacité énergétique, l'exploitation des énergies renouvelables et la mise en place de conditions réglementaires qui soient favorables au développement d'infrastructures compétitives et à la concurrence des technologies.
- L'usam soutient la Stratégie énergétique 2050 quant à son orientation et demande qu'elle soit réalisée par des moyens propres à l'économie de marché.
- L'usam exige sur le marché de l'électricité un maximum de liberté au profit des entreprises et elle s'engage pour des prix de l'électricité concurrentiels se situant dans le quart inférieur de l'échelle des prix pratiqués dans l'UE.
- L'usam s'engage en faveur d'un accroissement de l'efficacité dans l'utilisation des ressources et de l'énergie; il importe à cet égard de recourir à la recherche appliquée, en s'assurant la participation des entreprises.
- L'usam s'engage en faveur d'une politique coordonnée et axée sur les résultats en matière d'exploitation des ressources et de changement climatique. Cette politique doit mettre en œuvre, en Suisse et dans le monde, des mesures efficaces, propres à renforcer l'économie suisse et non pas à l'entraver.
- L'usam s'engage, dans le cadre de la politique environnementale et énergétique, pour la mise en place de conditions-cadre économiques favorables et pour le développement du savoir-faire entrepreneurial nécessaire. Cela doit permettre de garantir un potentiel de rentabilité supplémentaire dans la mise en œuvre de la politique environnementale et énergétique pour les entreprises suisses. L'usam s'oppose aux subventions générales et à la perception d'une taxe d'incitation sur les carburants.



## Politique financière et fiscale

### I. Point de la situation

Une politique financière libérale est une condition essentielle pour la croissance et la prospérité – elle garantit à long terme les prestations de l'Etat. Bien que la politique financière de la Suisse soit meilleure que celle d'autres pays de l'OCDE, l'objectif de politique durable n'est pas encore atteint. Fin 2012, l'endettement de la Confédération s'élevait à 112,4 milliards de francs. L'augmentation massive de la dette, avant tout dans les années nonante et jusqu'en 2005, résulte également d'une croissance des dépenses sociales supérieure à la moyenne. A l'exception de l'AVS, toutes les assurances sociales sont aujourd'hui déficitaires. Seule l'introduction

du frein à l'endettement dans le budget fédéral a permis d'améliorer la situation.

Entrée en vigueur début 2010, la révision de la loi sur la TVA (Partie A) a apporté d'importantes améliorations et divers allègements. Toutefois, seule une réforme radicale de la TVA – introduction du taux unique et suppression de la plupart des exceptions – peut simplifier le système de façon durable et réduire la charge administrative des contribuables. Durant la session d'hiver 2011, le Conseil national a renvoyé le projet B de la réforme (modèle du taux unique) au Conseil fédéral et a ainsi fait perdre aux entreprises suisses l'occasion d'économiser quelque 300 millions de francs de coûts réglementaires par an.

L'attrait fiscal de la Suisse diminue depuis quelques années déjà. Les statistiques sont claires: la quote-part fiscale (part des recettes fiscales au PIB) n'a quasi cessé d'augmenter entre 1990 et 2011, pour passer de 24,9% à 28,5%. Les contributions causales (émoluments, taxes préférentielles et taxes de remplacement) se sont elles aussi multipliées. Toute une série de taxes « vertes » ont été introduites, que ce soit pour la protection des eaux ou l'élimination des déchets.

En matière de fiscalité, la place économique suisse fait face à de nombreux défis. La concurrence en vue d'attirer des entreprises multinationales ne s'est pas affaiblie avec la crise économique et financière. Si la Suisse présente



encore des avantages concurrentiels au niveau fiscal, elle ne joue de loin plus un rôle de premier plan dans tous les domaines. Certains éléments du système fiscal – avant tout les régimes cantonaux – font l'objet de critiques sur la scène internationale. La suppression des régimes fiscaux cantonaux ne devrait pas manquer d'entraîner la délocalisation de quelques grandes entreprises et, par conséquent, de compromettre des milliers d'emplois et de frapper aussi les PME.

## II. Conséquences pour les PME

Les perspectives financières de nos assurances sociales sont alarmantes. Au cours des dix prochaines années, une hausse des taux de TVA de l'ordre de 6% risque en effet de se révéler nécessaire pour maintenir ne serait-ce qu'approximativement l'offre actuelle de prestations. Sans contre-mesures, les dépenses de prévoyance sociale et de santé absorberaient 65% des budgets publics d'ici à 2025. Cela causerait d'énormes dommages à l'économie et compromettrait à long terme des investissements stratégiques importants en matière de formation et de transports. Pour renverser cette tendance, il faut rapidement créer des règles durables en matière de financement des assurances sociales.

La simplification de la TVA doit rester une priorité pour les PME. L'usam continue dès lors de soutenir le modèle du taux

unique proposé par le Conseil fédéral. Cette solution allège les charges administratives, simplifie le système de manière déterminante et accroît la transparence. Elle engendre des effets positifs mesurables sur la croissance.

L'augmentation des contributions causales, qui grèvent lourdement les PME, est inquiétante pour deux raisons. Premièrement, parce qu'elle n'a pas été compensée par des baisses d'impôt correspondantes, ce qui a provoqué une hausse de la quote-part fiscale. Deuxièmement, parce qu'elle s'est produite furtivement à l'échelon de l'ordonnance et non de la loi, échappant ainsi au contrôle démocratique. Les contributions causales doivent être impérieusement réduites, afin de déchar-

ger les entreprises. La réforme fiscale écologique prévue par le Conseil fédéral doit se réaliser en respectant scrupuleusement la neutralité des charges administratives et fiscales.

Le renforcement des avantages concurrentiels de notre système fiscal et l'amélioration des conditions cadre fiscales pour les PME – source de croissance et d'emplois – doivent être une préoccupation permanente de nos autorités. La troisième réforme de l'imposition des entreprises devra prévoir des mesures visant à consolider les PME, comme l'abrogation du droit de timbre d'émission sur le capital propre et le capital emprunté et l'abaissement du taux d'imposition applicable aux bénéfices des personnes morales.

## III. Objectifs 2014–2018

- L'usam exige l'extension du mécanisme de frein à l'endettement aux assurances sociales.
- L'usam exige l'adoption du modèle du taux unique (Partie B) du Conseil fédéral (taux unique et peu d'exceptions).
- L'usam exige une baisse des contributions causales fédérales, cantonales et communales d'au moins 10% au total.
- L'usam exige la réalisation rapide de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, réforme qui doit notamment entraîner l'abrogation du droit de timbre d'émission sur le capital propre et le capital emprunté et l'abaissement du taux d'imposition applicable aux bénéfices des personnes morales.



## Politique sociale et politique du marché du travail

### I. Point de la situation

Notre Etat social nous coûte de plus en plus cher. Au cours des cinq dernières années seulement, son financement a nécessité le prélèvement de 2,3% de TVA supplémentaires, soit 1,5% pour l'assurance-maladie sociale, 0,4% pour l'assurance-invalidité, 0,2% pour l'assurance-chômage et 0,2% pour le régime des allocations pour perte de gain.

Mais ce n'est pas tout: dans les dix ans à venir, l'augmentation des charges devrait atteindre six équivalents TVA. Pour la prévoyance vieillesse d'abord, qui ressent de plus en plus fortement les conséquences du vieillissement démographique de notre société. Pour la prévoyance professionnelle ensuite, où le problème est encore renforcé par le fait que le capital, en tant que troisième source de cotisation, ne produira plus guère les rendements nécessaires au maintien de l'équilibre financier. Pour l'assurance-maladie sociale également, où il faut tabler sur une croissance quasi constante des coûts et des primes. Pour la politique familiale enfin, où il est à craindre que les prestations fassent encore l'objet de nouvelles extensions, bien qu'au printemps 2013 le souverain se soit prononcé contre un engagement accru de la Confédération dans ce domaine.



Actuellement, la place économique suisse est frappée par une série d'initiatives réglementaires inédites visant à affaiblir l'économie et les PME. Alors que les Etats européens qui nous entourent se battent pour faire face à des taux de chômage élevés, à l'inflation et à un manque de compétitivité, la Suisse, qui est un des pays les plus innovants, connaît une situation de plein emploi et un taux très bas de chômage des jeunes. Ces résultats ont été obtenus de haute lutte. L'initiative sur les salaires minimums, l'initiative pour un impôt sur les successions et l'initiative pour un revenu de base inconditionnel touchent l'essence même de nos avantages compétitifs; nous devons les combattre avec la plus grande fermeté.

### II. Conséquences pour les PME

Un accroissement des charges financières de l'Etat social tel que décrit plus haut causerait un tort énorme à l'économie et

l'augmentation constante des bénéficiaires de prestations solliciterait par trop la solidarité de la population active. Pour l'usam, il est donc évident que les problèmes financiers des assurances sociales ne peuvent plus être résolus selon le modèle en vigueur, qui consiste à trouver des sources de revenus supplémentaires, mais qu'il faut enfin changer de paradigme en adaptant désormais les prestations de nos assurances sociales aux moyens disponibles.

Cette règle vaut aussi et plus particulièrement pour la prévoyance vieillesse, où il s'agit non plus d'exiger des recettes supplémentaires de l'ordre de 3% de TVA, mais d'adapter périodiquement l'âge de la retraite à des intervalles d'un mois en fonction des possibilités financières de l'AVS. Dans le domaine de l'assurance-maladie sociale, il faut renforcer les incitations poussant les assurés à recourir aux prestations avec une meilleure



conscience des coûts et une plus grande efficacité et supprimer toutes les insuffisances liées au système.

Il convient enfin de ne pas imposer de nouvelles restrictions au modèle qui fait le succès de la Suisse ni à notre marché du travail libéral. Nuisibles non seulement aux employeurs mais aussi aux travailleurs, les attaques contre la place industrielle porteront, à moyen et long termes, atteinte à notre prospérité. Ces tendances dommageables doivent être combattues.

### III. Objectifs 2014–2018

- L'usam s'engage pour un relèvement de l'âge de la retraite lié aux possibilités financières de l'AVS. Elle s'oppose de façon catégorique à toute mesure visant à atténuer les effets de la retraite anticipée.
- L'usam demande que le taux de conversion minimal LPP soit rapidement adapté aux réalités économiques. Toute mesure d'accompagnement coûteuse doit être combattue.
- L'usam exige l'engagement de réformes fondamentales dans l'assurance-maladie et demande que les incitations visant à favoriser la conscience des coûts de tous les acteurs, à encourager la concurrence entre les fournisseurs de prestations et à désenchevêtrer les flux financiers soient renforcées.
- L'usam exige que l'Etat respecte la volonté du souverain et renonce à toute nouvelle extension de prestation en matière de politique familiale.
- L'usam combat les initiatives populaires nuisibles à la place industrielle suisse et à notre marché du travail libéral ainsi que les distorsions de concurrence engendrées par l'Etat.
- L'usam s'engage en faveur de la poursuite de la libre circulation des personnes et d'un aménagement souple du droit du travail ainsi que pour l'adoption de mesures efficaces contre le risque de pénurie de main-d'œuvre.





**usam – Numéro 1 des PME suisses**

Schweizerischer Gewerbeverband

Union suisse des arts et métiers

Unione svizzera delle arti e mestieri

Schwarztorstrasse 26, Postfach, 3001 Bern · Telefon 031 380 14 14, Fax 031 380 14 15 · [info@sgv-usam.ch](mailto:info@sgv-usam.ch)

[www.sgv-usam.ch](http://www.sgv-usam.ch)